



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ

46 Grand Rue - 57050 LORRY-LÈS-METZ • Tél. : 03 87 31 32 50

mairie@lorrylesmetz.fr • <http://www.lorrylesmetz.fr>

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUN 2025 A 10H00 SOUS LA PRESIDENCE DE M. GLESER PHILIPPE, MAIRE

Etaient présents : Philippe GLESER, Annie BAYART, Matthieu BACKES, Xavier BRIER, Guy PECHEUR, Sandra GETTO, Bertrand KENNEL, Eveline TENDANT, Sylvain DAUENDORFFER, Agathe MORRIS, Jean-Paul SCHMITT

Absents excusés : Anne FREY, François PASQUEREAU, Marie-Andrée BRULÉ, Jennifer KONDRAT, Marie-Paule PETITQUEUX, Céline NICOLLE, Nadine VERDON

Absent(s) : Alain MEYER

Procurations : Anne FREY à Sandra GETTO
François PASQUEREAU à Guy PECHEUR
Marie-Paule PETITQUEUX à Eveline TENDANT
Céline NICOLLE à Jean-Paul SCHMITT
Nadine VERDON à Bertrand KENNEL

Présence : 11/19

Secrétaire de séance : Mme Annie BAYART a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 5 juin 2025 aux membres du conseil municipal. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin de personnel à l'école maternelle et au périscolaire, il convient de renforcer les effectifs du service jeunesse.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet et annualisé comme suit :

- 32 heures hebdomadaires pendant les 36 semaines de temps scolaire
- 290 heures pendant les vacances scolaires

Soit un volume horaire annualisé de 31,54/35^{ème}

pour exercer les fonctions d'ATSEM sur le temps scolaire et d'adjoint d'animation pendant le centre aéré, à compter du 1^{er} septembre 2025

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'adjoint d'animation principal.

Le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2025 serait modifié comme suit :

	Grade	Temps de travail	Poste actuel
Service technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps plein 35/35 ^{ème}	Contractuel jusqu'au 2 septembre 2026
	Adjoint technique	Temps plein 35/35 ^{ème}	Titulaire
	Adjoint technique	Temps plein 35/35 ^{ème}	Titulaire
	Adjoint technique	Temps plein 35/35 ^{ème}	Titulaire
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps partiel 7,5/35 ^{ème}	Poste laissé vacant
Service administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps plein 35/35 ^{ème}	Titulaire (titularisation au 1 ^{er} août 2025)
	Adjoint administratif	Temps partiel 28/35 ^{ème}	Titulaire
Service périscolaire	Animateur	35/35 ^{ème}	Contractuel jusqu'au 1 ^{er} novembre 2026
	Adjoint d'animation	23,89/35 ^{ème} annualisé	Contractuel. Emploi d'agent de cantine et d'entretien
	Adjoint d'animation	35/35 ^{ème}	Contractuel en CDI au 1 ^{er} septembre 2025
	ATSEM	25,97/35 ^{ème} annualisé	Contractuel en CDI. Départ en retraite prévu fin décembre
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	31,54/35 ^{ème} annualisé	Agent d'animation occupant les fonctions d'ATSEM. Titulaire (mutation)
	Adjoint d'animation	27,54/35 ^{ème} annualisé	Titulaire
	CAP Petite Enfance	alternance	Contrat annuel

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition du Maire.
- **DÉCIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants

La séance est levée à 10h15.